

RENCONTRE SPORT ADAPTE LOISIRS & ACTIVITES MOTRICES AQUATIQUES LUNDI 03 FEVRIER 2020

CHARTRES DE BRETAGNE
PISCINE DE LA CONTERIE
2 rue Léo Lagrange

DOSSIER D'INSCRIPTION

Cette journée est organisée par le Comité Départemental Sport Adapté 35 en partenariat avec IRSS et avec le soutien de la piscine de la Conterie de Chartres de Bretagne.

Cette rencontre est destinée aux adultes (ou jeunes adultes de + 16 ans) en situation de handicap mental et/ou psychique. Différents ateliers aquatiques adaptés seront proposés dans le bassin ludique.



Pour participer, il faut être licencié au Sport Adapté

- soit, la personne est licenciée à l'année et paie uniquement l'inscription à la journée, soit 5€ par personne. (Possibilité de prendre des licences annuelles auprès du Comité Départemental)
- soit la personne vient ponctuellement à nos rencontres et prend une licence à la journée à 10€ (limitée à 3 dans la saison sportive) - certificat médical obligatoire.

PROGRAMME PREVISIONNEL DE LA JOURNEE

- **13h30** : Accueil des établissements / clubs
- **13h45** : Accès aux vestiaires
- **14h00** : Répartition des groupes sur les ateliers et présentation de l'après-midi
- **14h15-15h45** : Ateliers Sportifs Aquatiques
- **16h15** : Remise des diplômes et goûter
- **16h30** : Fin de la journée *(Possibilité de partir plus tôt en fonction des besoins)*

A PREVOIR

- Maillot de bain, Serviette de bain, gel douche
- Facultatif : lunette de piscine, claquettes, bouchons...

Inscriptions et renseignements

Maëlle MONNIER – C.D Sport Adapté 35
Tel : 02.99.54.67.63 / 06.87.02.74.22
Mail : sportadapte35@gmail.com

FICHE D'INSCRIPTION

Loisirs et Activités Motrices Sport Adapté – Lundi 03/02/20 – Chartres de B.

A retourner avant le **Jeudi 30 Janvier 2020** au plus tard par mail sportadapte35@gmail.com

Etablissement / Club :

Adresse établissement :

Responsable de l'inscription :

Tel :/...../...../...../..... Mail :@.....

RAPPEL TARIFS :

- Pour les licenciés : 5€ de participation
- Pour les non licenciés : 10€ de participation
- Possibilité de prendre des licences annuelles – Nous contacter pour plus de renseignements

Merci d'indiquer les personnes participant à cette journée

	Nom	Prénom	Sexe (H/F)	Date de naissance	N° licence (si licencié)	Epilepsie (Oui/Non)	Test de 25m Nage (Oui/Non)
1				/ /			
2				/ /			
3				/ /			
4				/ /			
5				/ /			
6				/ /			
7				/ /			

Nombre d'accompagnateurs : ...

Règlement:

..... Licenciés	X	5€	=	€
..... Non licenciés	X	10€	=	€
<hr style="width: 20%; margin-left: auto;"/>				
TOTAL =				€

Règlement par:

- Chèque (à l'ordre du CDSA35)
- Espèces (faire l'appoint svp)
- Virement
- Possibilité de régler à l'inscription sur place,**

Partie réservée au C.D.S.A. 35

Date	N° Fact.	Nombre de Participant	Montant	Règlement	Observations

FICHE EXPLICATIVE LICENCES

*Pour pouvoir participer aux différentes activités sportives relevant du Sport Adapté, il est nécessaire de prendre une **Licence « Sport Adapté »***

Si vous souhaitez prendre des licences à l'année mais que vous n'avez pas d'associations dans votre établissement ou à proximité, vous pouvez les prendre auprès du Comité Départemental ou des clubs affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté.

Tarifs licences 2019/2020 :

❖ Licences annuelles (hors assurance) :

- Licence adulte (18 ans et +) : 34€
- Licence jeune (- 18 ans) : 29€

❖ Assurances :

Tous les licenciés bénéficient de la couverture assurance RC-assistance de la fédération (compagnie Allianz), sous réserve de l'avoir prise et réglée. Ils peuvent souscrire une garantie individuelle accident (B1, B2, B3) complémentaire.

Ces garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé mais celle organisée dans le cadre du club Sport Adapté, du comité, de la ligue et de la fédération.

- Tarif RC : 0,95 €
- Tarifs individuelle accident B1 : 2€ ; B2 : 5€ ; B3 : 11€

❖ Licences à la journée :

- Licence d'un jour : 5€ (à prendre obligatoirement auprès du CDSA 35)

Le titulaire de la licence d'un jour bénéficie de la couverture assurance / assistance. Les garanties ne concernent pas les activités pratiquées à titre privé. (Pratique des sports en loisir et activités motrices - des stages de découverte et d'initiation)

Modalités :

Un même sportif ne peut prendre plus de 2 licences d'un jour sur l'année

Il ne permet pas la pratique de la compétition, ou manifestations utilisant le système de classement par division.

❖ Certificat médical

- **Pratique en compétition ou en loisir** : le certificat médical de non contre-indication à la pratique d'un ou plusieurs sports (à préciser sur le certificat), **datant de moins de 3 mois**, est obligatoire lors d'une demande de licence.
- **Licence d'un jour**, certificat médical **datant de moins d'un an**
- Attention pour la pratique en compétition, la mention « en compétition » est obligatoire. Indiquer les contre-indications si besoin.
- Nous vous conseillons d'utiliser le modèle fédéral (nous le demander si besoin)

Autorisations de prises de vues :

Conformément aux statuts de la fédération, l'image de tout licencié peut être utilisée pour la communication et la promotion de la FFSA. En cas de refus, veuillez le signaler lors des manifestations.

Il est du devoir de chaque association ou établissements spécialisés d'en informer les sportifs et leurs parents ou tuteurs. Le C.D.S.A. 35 ne pourra être tenu responsable de la diffusion d'image non souhaitée par un sportif, ses parents ou tuteurs.